



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question au Gouvernement n° 668

Texte de la question

## LUTTE CONTRE LE TABAGISME

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Le Mèner, pour le groupe UMP.

**M. Dominique Le Mèner.** Monsieur le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, à l'approche de la journée mondiale sans tabac de samedi prochain, ma question concerne la lutte contre le tabagisme. Dans le cadre des grands chantiers de son quinquennat, le Président de la République a présenté un plan de lutte contre le cancer, au mois de mars dernier, dont l'un des objectifs est de réduire de 30 % en cinq ans le tabagisme des jeunes et de 20 % celui des adultes. Le tabac est en France la cause chaque année de la mort de 60 000 personnes, avec une augmentation régulière chez les femmes. Il est à l'origine de 12 % des décès, la moitié d'entre eux étant due au cancer.

La lutte contre le tabagisme recouvre plusieurs aspects : la sensibilisation et l'information de l'opinion publique sur les dangers du tabac, particulièrement en direction des jeunes ; un soutien efficace aux fumeurs qui souhaitent s'arrêter ; une aide publique aux associations et au développement de la recherche sur le tabac. En effet, le constat est inquiétant : 53 % des 15-24 ans fument, soit le taux le plus élevé d'Europe.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics sont décidés à se doter d'un vrai plan de lutte contre le tabac. Pour autant, les mesures proposées doivent répondre à un juste équilibre entre la prévention, les restrictions d'accès au tabac pour les jeunes et les éventuelles conséquences économiques. Monsieur le ministre, vous avez présenté hier à la presse les principales lignes de ce plan. Je souhaite que vous en précisiez devant la représentation nationale la teneur, les modalités et le calendrier. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

**M. Jean-François Mattei,** ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Monsieur le député, le tabac tue ! (« *Et Raffarin est son complice !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Richard Cazenave.** Il n'y a pas que ça qui tue !

**M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.** C'est la première cause de mortalité prématurée par cancers, affections cardio-vasculaires, accidents vasculaires cérébraux. De plus, le tabagisme passif est perçu aujourd'hui comme une atteinte à la liberté de chacun. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

**Mme Martine Billard.** Même à l'Assemblée !

**M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.** C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est engagé avec détermination. Premièrement, il faut inciter à ne pas fumer. Le meilleur outil pour cela est l'augmentation des prix du tabac. Elle a déjà eu lieu et nous recommencerons cette année. Nous

procéderons notamment à une augmentation des droits proportionnels, pour toucher aux marges.

**M. Maxime Gremetz.** Hypocrisie !

**M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.** Deuxièmement, une série de mesures figure dans le projet de loi sur la santé publique. Troisièmement, il faut assurer l'application de la loi Evin, pour que l'interdiction de fumer dans les lieux publics soit enfin respectée. Dans les jours qui viennent, je recevrai les représentants des buralistes pour discuter avec eux de leur place dans le dispositif. Il faut aussi inciter à s'arrêter de fumer. Le sevrage est difficile. Nous allons donc lancer, dans une région pilote, une action pour évaluer les substituts nicotiques, dont le remboursement n'est pas exclu s'ils se révèlent efficaces.

**M. Maxime Gremetz.** Enfin !

**M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.** Enfin, la France est heureuse d'avoir contribué à la signature de la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Le Mèner](#)

**Circonscription :** Sarthe (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 668

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mai 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 mai 2003